



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

CHASSE
ORGANISATION DE
BATTUES

Des battues de chasse seront organisées :

⚡ Mercredi 15 octobre 2025

sur le lot de chasse communale n° 3 délimité à l'ouest par le tronçon du ruisseau « Mutterbach » perpendiculaire à la limite du ban communal du VAL DE GUEBLANGE puis du chemin rural qui conduit à la rue des Noisetiers, au nord par le canal de la Sarre, à l'est par l'annexe de Rech et au sud par le ban communal du VAL DE GUEBLANGE et la RD entre Rech et le VAL DE GUEBLANGE. Il comprend la vallée de la Sarre entre Eich et Rech.

SARRALBE, le 8 octobre 2025
Le Maire,

Pierre-Jean DIDIOT